

PERMIS POUR L'EMPLOI NOUVEAU DISPOSITIF 2014

Délibération du congrès de la
Nouvelle-Calédonie n°197 du 22 août
2006 modifiée



Plan de la présentation

- ▣ Historique
- ▣ Les acteurs du dispositif
- ▣ La présentation du nouveau dispositif

Historique

- ▣ Août 2006 : instauration d'une aide financière « PPE » pour l'obtention du permis B, gestion confiée à l'agence pour l'emploi, apprentis de + de 18 ans en dernière année - demandeurs d'emploi de 18 à 26 ans inscrits à des formations professionnelles continues.
- ▣ Décembre 2006 : transfert de la gestion du dispositif à l'IDC-NC, modification des conditions d'éligibilité pour certains publics.
- ▣ 2^{ème} semestre 2013 : élaboration du plan quinquennal de sécurité routière avec un enjeu fort de « favoriser l'obtention du permis B », travail partenarial avec les établissements d'enseignement de la conduite, délibération et arrêtés fixant les nouvelles modalités du dispositif PPE dont la gestion est confiée à la Nouvelle Calédonie (DITTT)
- ▣ 1^{er} semestre 2014 : signature des conventions entre la Nouvelle Calédonie et les établissements d'enseignement de la conduite pour la mise en œuvre du PPE.

Les acteurs du dispositif PPE

- ▣ Bénéficiaires
- ▣ Auto-écoles (AE) conventionnées (20)
- ▣ La Nouvelle-Calédonie (DITTT)

Le nouveau dispositif PPE

- ▣ Pourquoi une refonte du dispositif ?
 - Difficultés constatées dans la gestion de l'ancien dispositif (AE - IDCNC - Nouvelle Calédonie avec des retards de paiement importants)
 - Implication variable des bénéficiaires (retard dans les inscriptions / assiduité / abandons / augmentation des délais d'obtention du permis B)
 - Résultats globaux aux examens théoriques et pratiques inférieurs à la moyenne calédonienne.
- ▣ Points clés du nouveau dispositif
 - gestion simplifiée (DITTT - AE)
 - dispositif plus incitatif pour les bénéficiaires et les AE
 - documents pour faciliter la mise en œuvre du dispositif
 - 3 lieux d'inscription (Koné, Bourail, Néo)

Les démarches

- Se présenter sur l'un des 3 sites (Antenne de Koné, Bourail ou DITTT Nouméa) pour s'inscrire ou se renseigner sur le dispositif PPE.
- Adresser un courrier de demande d'aide à récupérer et à retourner DITTT renseigné, signé et daté,
- Dès réception du courrier de réponse favorable d'attribution de l'aide, remise par la DITTT du contrat de formation pour signature avec une auto école partenaire.

Les engagements des bénéficiaires

- ▣ S'inscrire dans les 15 jours après acceptation du dossier par la DITTT dans une auto école partenaire.
- ▣ Participer à un minimum de 8 séances de cours théoriques dans les 2 mois suivant la date d'inscription auprès de l'auto-école.
- ▣ Réussir l'examen théorique général (ETG) ou la pratique (si dispensé d'ETG) dans les 6 mois suivant l'inscription à l'AE.
- ▣ Réussir l'examen pratique dans les 6 mois après la réussite de l'ETG.

Les engagements des auto-écoles

- ▣ Assurer une formation au permis de conduire cat B avec un nombre maximum de 25 h00 de conduite.
- ▣ Effectuer pour chaque bénéficiaire une évaluation écrite (livret d'apprentissage) justifiant chaque décision de présentation aux épreuves théoriques ou pratiques.
- ▣ Renseigner la fiche d'évaluation initiale.
- ▣ Assurer un suivi régulier de l'apprentissage du bénéficiaire

Frais d'inscription et de présentation pour les bénéficiaires

- ▣ 15.000 F CFP pour une formation complète (ETG + pratique)
- ▣ 10.000 F CFP si dispense d'ETG
- ▣ 5.000 F CFP par représentation à l'ETG. Si plus de 2 échecs, 10.000 F CFP maximum.
- ▣ Timbres fiscaux pour l'inscription aux examens théoriques et pratiques à sa charge.

Le coût du dispositif par bénéficiaire en 2014

- ▣ Pour une formation complète (ETG + pratique)

Variable entre 95 000 F et 115 000 F CFP versé à l'AE

- ▣ Pour une formation pratique en cas de dispense de l'ETG

Fixe 90 000 F CFP , versé à l'AE